



Le Président de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 relatif aux délégations d'attributions pouvant être consenties au Président par l'organe délibérant
- VU La délibération 2014-184 du 15 mai 2014, fixant la délégation de compétence au Président en matière de conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- VU La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- VU L'arrêté 2020-DG-004 du 10 février 2020 fixant les tarifs de location des ateliers et des bureaux de l'Hôtel d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020
- VU L'avenant à la convention d'occupation précaire signée avec la EURL LEPLUMEY Thomas, pour la location de l'atelier relais B, situé rue de Jersey, ZA du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer, jusqu'au au 30 avril 2020

**ARRÊTÉ N° 2020-DG-20
PORTANT PROROGATION DE LA
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
DE L'ATELIER RELAIS B
AVEC LA EURL LEPLUMEY THOMAS**

Considérant la demande de Monsieur LEPLUMEY Thomas de proroger cette location pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, du fait de la période particulière liée à la pandémie de COVID-19.

ARRETE

ARTICLE 1

La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer autorise la prorogation de la convention d'occupation précaire signée avec la EURL LEPLUMEY Thomas, pour l'atelier relais B, situé rue de Jersey, ZA du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2

Un avenant à cette convention d'occupation précaire sera signé avec la EURL LEPLUMEY Thomas.

ARTICLE 3

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et Monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Prefet.

Fait à Granville, le 12/05/2020

Document signé électroniquement